

## Parcelle 307

Voilà 4 ans et demi le Conseil acceptait un préavis pour l'octroi d'un droit de superficie à l'EVAM afin qu'il puisse construire un foyer pour personnes en situation d'exil.

Dans la foulée, le Conseil a voté un référendum spontané pour cet objet, qui a donc été soumis aux nyonnais et nyonnaises le 24 septembre 2017. L'issue de la votation a été fatale au préavis pourtant voté positivement par le Conseil.

La nécessité d'accueillir dignement ainsi que le respect des obligations de la Commune, a poussé les différentes parties à continuer à débattre ensemble afin de trouver une solution pragmatique et consensuelle.

Un préavis est né de ce débat :

- Demande de crédit de CHF 76'000.- TTC pour une étude de faisabilité architecturale et économique de logements et locaux associatifs ainsi que d'un foyer pour les personnes en situation d'exil sur la parcelle N°307.

Préavis qui a logiquement été adopté par le Conseil dans sa séance du 1<sup>er</sup> octobre 2018.

Le préavis 110 prévoyait le calendrier suivant :

Étude de faisabilité	mars 2018 - septembre 2018
Étude de variantes + Études détaillées	septembre 2018 - décembre 2020
Réalisation (par étapes)	janvier 2021 - mars 2023

Entre-temps la Municipalité nous a communiqué qu'elle avait pris la décision de reporter **la réalisation** à la législature 2021-2026, mais elle nous a confirmé à plusieurs reprises qu'elle allait mener à bien l'étude de faisabilité dans le cadre du crédit voté. Je rappelle au passage que le projet comporte également, outre de loger des personnes en situation d'exil, de construire également des logements et des locaux pour des associations.

La situation politique actuelle en Afghanistan tend à prouver la nécessité et l'urgence d'accueillir dignement des réfugié-es comme cela a été à maintes fois évoqués lors des étapes de ce projet.

Le mois prochain, le calendrier initial aura 3 ans de retard et cette étude aurait dû être bouclée bien avant la pandémie.

Afin de relancer ce dossier et de faire un point en ce début de législature nous adressons les questions suivantes à notre Municipalité :

- Quel est l'état d'avancement de l'étude ?
- Si cet état n'est pas de 100%, quand pourrions-nous atteindre cet objectif ?
- De manière plus générale, quel est la position de la nouvelle Municipalité sur le dossier « Foyer » ?
- Si elle est favorable à ce dossier, quel calendrier la Municipalité compte-elle mettre en place pour finaliser ce projet ?
- Si elle n'y est plus favorable, peut-elle expliquer quels sont ses arguments ?

D'avance, je remercie la Municipalité pour ses réponses.

Pour le Parti Socialiste  
Auréli Hegetschweiler